

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1669

Artikel: Cours des comptes : ni trop, ni trop peu
Autor: Pochon, Charles-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013756>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à leur responsabilité

En deux volets, voici l'histoire de ce changement et un inventaire des acteurs et des produits qui animent l'univers des investissements responsables.

Besoin d'argent

Au terme des Trente Glorieuses, la nécessité de moderniser l'appareil productif, la tertiarisation croissante et la crise à la fois monétaire et pétrolière déclenchent aux Etats-Unis une forte demande de capitaux sur le marché boursier où une multitude de petits actionnaires «prêtent» traditionnellement leurs économies aux entreprises du pays. Les caisses de pension (*pension funds*), qui assurent depuis peu les retraites des Américains, doivent à leur tour rentabiliser les fonds de leurs cotisants. Offre et demande se rencontrent et font exploser le marché financier d'outre-Atlantique. Wall Street capitalise 17 000 milliards de dollars au début du XXI^e siècle, ils étaient à peine 600 en 1970.

De fil en aiguille, d'autres produits financiers (*mutual funds*) se développent et absorbent l'épargne de millions d'Américains (ils étaient six en 1950, vingt-cinq en 1975 et trente en 2000).

La nécessité de contrôler

Les placements à long terme, stables et productifs, mais également les intérêts des corporations qu'elles représentent (fonctionnaires, syndicats et Eglises), obligent les caisses de pension américaines à se préoccuper de la gestion et des activités des sociétés dans lesquelles elles investissent, voire à combattre leurs dérives. Le besoin de contrôle débouche sur la réforme des entreprises. But de l'opération: rendre aux actionnaires leurs prérogatives et limiter la mainmise des dirigeants. En même temps, toujours aux USA, les investisseurs commencent à sélectionner entre bonnes et mauvaises sociétés. Le boycott de l'Afrique du Sud s'étend ensuite au secteur de l'armement, du tabac, de l'alcool avant de censurer le travail enfantin ou l'expérimentation animale jusqu'à la naissance des fonds éthiques ou verts. Ils représentent aujourd'hui près de 15% de portefeuilles d'investissements aux Etats-Unis.

En quelques années, la révolution partie du nouveau monde atteint l'Europe. Les principes d'une gestion transparente et démocratique se généralisent alors que la pression des ONG sur les multinationales s'accroît en faveur des pays pauvres. L'actionnariat de masse se développe et avec lui la demande accrue de surveillance. Car si le profit reste primordial, la manière de l'obtenir n'est plus indifférente. *md*

Les sources et les références utilisées pour la rédaction de cet article sont disponibles sur notre site Internet: www.domainepublic.ch (numéro en ligne)

Ni trop, ni trop peu

Il est évident que l'institution d'un tribunal des comptes n'est pas réservée aux grandes puissances puisque le Luxembourg, par exemple, a une «Chambre des comptes». Les Etats-Unis, quant à eux, ont choisi un autre nom pour l'organisme supérieur de contrôle des finances publiques. En Suisse, au niveau fédéral, c'est le Contrôle fédéral des finances, incorporé administrativement au Département fédéral des finances. Signalons son fort intéressant site internet aux curieux (www.efk.admin.ch).

La modernisation de l'administration fédérale impose aussi une modernisation dans ce domaine. Indépendamment de la mise à jour, en 1999, de la loi sur le contrôle des finances, une expertise a été effectuée par la Cour des comptes allemande (*Bundesrechnungshof*). Les résultats sont élogieux. La lecture de l'étude consacrée à ce sujet par *L'Expert-comptable suisse* (octobre 2005), ou du résumé en français sur le site internet susmentionné, le confirment. La question de la création d'une Cour des comptes en Suisse a déjà été envisagée à diverses époques. La solution actuelle faisant intervenir la Délégation des finances des Chambres fédérales dans la hiérarchie du contrôle des finances fédérales a été toujours positive. Mais, car il y a un «mais», le projet pilote de l'incorporation du Contrôle fédéral des finances au «Share Service Center Rechnungswesen (comptabilité)» du Département fédéral des finances aura-t-il des répercussions sur cette indépendance en raison des conséquences en matière d'économie? C'est alors que se poserait la question de la place dans l'administration ou de la création d'une Cour des comptes fédérale. Il en est question dans le livre de Stefan Koller, *Braucht die Schweiz einen Rechnungshof?* Haupt, 2004. En tout cas, n'oublions pas le dicton «Trop et trop peu gâtent tous les jeux». *cfp*

Corporate governance

Le gouvernement d'entreprise correspond à l'ensemble des règles qui définissent les relations de pouvoir entre la direction générale, le conseil d'administration, les actionnaires, ainsi que toutes les autres parties prenantes de l'entreprise. L'objectif principal est d'augmenter, à long terme, la valeur de l'entreprise.

Il n'existe pas à ce jour de standardisation officielle des bonnes pratiques en matière de gouvernement d'entreprise. Cependant plusieurs sociétés et organismes, dont l'OCDE, ont défini des recommandations dans ce domaine. Les principaux critères se réfèrent notamment à la transparence du fonctionnement de l'entreprise, à l'égalité de traitement entre actionnaires, ainsi qu'à l'indépendance du Conseil d'administration. (Ethos)